



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 OCTOBRE 2022

Mairie de Groissiat

Présents : Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Evelyne Morand, Nathalie Balland, Déborah Beauchesne, Magalie Gaillot, Sandrine Mastronardi, Stéphanie Volle.

Messieurs Eric Roposte, Hervé Amiot, Laurent Delley, Xavier Faivre, Jean Neto.

Excusé(s): Messieurs Sébastien Brulhart, Fabien Dugas.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne MORAND

Date de convocation : 20 octobre 2022.

Approbation du compte rendu de la séance du mercredi 20 juillet 2022

Compte rendu des décisions du Maire

. Economies d'énergie : Madame le Maire a écrit au personnel communal et à l'équipe enseignante pour donner des consignes de bonnes pratiques à mettre en œuvre au quotidien (thermostats, éclairage, fermeture des portes, etc.)

En parallèle, la commune réfléchit à des solutions permettant de couper ou limiter toutes les lumières non indispensables (parc loisirs, parc salle polyvalente hors locations, ...)

La coupure de l'éclairage public la nuit n'est pas à l'ordre du jour pour des raisons de sécurité. Les actions dans le domaine de l'éclairage public, quelle que soit la solution retenue, nécessitent de gros investissements qui ne peuvent être réalisés sans réflexion globale. Le SIEA, à qui nous avons confié la compétence de gestion de l'éclairage public en 2013, a estimé le coût du passage général aux leds dans la commune à 580 000 €. C'est un montant colossal pour notre commune. Il ne s'agit pas simplement de changer les ampoules ; les leds ne s'adaptent pas sur nos lampadaires d'anciennes générations. Une étude est amorcée et un échelonnement de cette modernisation devra être prévu. Nous devons également rechercher toutes les aides possibles pour le financement de ces travaux.

Comptes rendus des commissions

1/ Commission finances – juridique – informatique : la commission ne s'est pas réunie.

. Situation de trésorerie stable.

. Travaux de réfection du monument aux Morts du cimetière : le chantier a été réceptionné ce jour. Le résultat est conforme à nos attentes.

Toujours concernant le cimetière, il est prévu que la liste des tombes en état d'abandon, devant faire l'objet d'une procédure de relève, soit affichée avant la Toussaint 2022 au panneau situé à côté de l'entrée principale. Une date de constat sera indiquée sur cette affiche afin que les familles concernées soient en mesure d'être présentes ou de se faire représenter pour, le cas échéant, contester officiellement l'état d'abandon.

Le règlement du cimetière doit également être revu pour quelques mises à jour réglementaires et l'ajout de plusieurs précisions.

. Informatique : rien d'important depuis le remplacement du serveur de la mairie cet été. L'adjoint au responsable du service technique a été équipé d'un smartphone et il peut notamment consulter la messagerie du service technique en dehors du bureau.

2/ Commission travaux – forêt : la commission ne s'est pas réunie.

Travaux:

. La réparation du pont „ZI du Marais, initialement prévue sur la deuxième quinzaine d'octobre, a été décalée en raison du retard du fabricant du garde-corps. Le chantier est planifié Semaine 47 (du 21 au 25/11).

. Les travaux d'aménagement du Viel Alex sont prévus sur novembre aussi. Date plus précise à venir.

. Le monument du cimetière a été refait. Le crépi qui n'était pas prévu initialement a dû être refait car il sonnait creux. L'entreprise DORREGO a fourni les produits et les agents ont fait le crépi.

. Toutes les grilles de récupération d'eaux de pluie ont été nettoyées pas les agents. Certaines n'avaient pas été nettoyées depuis longtemps, désormais cet entretien devra être planifié régulièrement.

. Les agents ont été mandatés pour peindre plusieurs endroits (pont, barrières...) et deux réservoirs, un route d'Ijean et l'autre aux 4 ponts. Le four d'Alex a été nettoyé et les boiseries décapées et revernies sauf la partie haute qui sera réalisée quand nous aurons la nacelle.

. Nous avons emprunté le radar pédagogique à Bellignat suite réclamation de certains riverains de la route du Puits (rue qui part sur Ijean). Il a été mis en place le 20/09/2022 et déplacé le 13/10/2022. Il sera encore déplacé une fois pour avoir un aperçu des vitesses sur l'ensemble de la zone. Les relevés sont faits par la police municipale de Bellignat. Nous ferons une analyse complète des résultats après les relevés du troisième emplacement.

. Le matériel est en préparation pour l'hiver : révision des tracteurs, changement de pièces d'usures sur les lames des étraves à neige. Un entretien a été réalisé sur la potence pour manutentionner le sel.
. Ecole : suite aux travaux de cet été, les retours sont très positifs. Les aménagements intérieurs sont achevés et la commission se rendra sur place lors de la prochaine réunion pour se rendre compte du rendu final.
En février, des travaux intermédiaires seront réalisés dans des halls ou des sanitaires. Les classes seront traitées pendant l'été suivant car cela nécessite de les vider entièrement, ce qui est impossible durant les « petites » vacances.

Point Forêt :

Nous avons reçu un bilan de la dernière vente de bois du 4 octobre à Nantua :
Par rapport aux précédentes ventes, il y a eu moins d'offres et moins d'acheteurs pour cette vente qui se tenait dans un contexte très incertain pour les scieurs en raison d'une baisse de demande en charpente, de la hausse des coûts de l'énergie et d'une hausse des arrivées en provenance de Scandinavie et d'Allemagne.
En parallèle, la quantité de bois secs et déperissant repart à la hausse.

3/ Commission affaires scolaires, vie associative, culturelle, communication, social

Repas des aînés : Dimanche 27 novembre

Les membres de la commission retiennent le devis du Buffet de la Plaine. Cette année, l'approvisionnement en foie gras et volaille est aléatoire en raison de la grippe aviaire. Le menu a donc été élaboré en fonction des produits que le traiteur est certain de trouver en quantité suffisante et qualité satisfaisante.

Mme PATRA, habitante de la commune, nous fait le plaisir d'illustrer nos menus et cartes de vœux. La décoration des tables se fera donc autour d'un petit écureuil, sur le thème de la nature de Noël.

Sacs gourmands

La composition des sacs des années précédentes est appréciée. Nous renouvelons donc les quenelles et le vin blanc du Bugey. Nous changerons l'entrée et le dessert. Des demandes de prix sont en cours pour des produits locaux et des ballotins de chocolats.

Les coupons de réservation seront distribués dans les boîtes aux lettres la semaine du 24 au 28 octobre et les réponses sont attendues au plus tard pour le 10 novembre. Les commandes seront donc passées autour du 15/11. La distribution se fera la première semaine de décembre.

Commémoration du 11 novembre à Martignat : les enfants de l'école de Groissiat chanteront le Soldat et la Marseillaise. L'amicale des Anciens Combattants Groissiat-Martignat célèbre cette année son centenaire ; pour l'occasion, une exposition sera présentée lors du vin d'honneur.

Arbre de Noël : Dimanche 11 décembre

Le spectacle « Pingouins » de la compagnie Léz'arts Vivants (35mn) a été retenu, il s'adresse aux 0-6 ans et débutera à 15h30.

Ateliers prévus : Maquillage, brochettes de bonbons, lettre au Père Noël, jeu banquise.

Goûter et distribution des cadeaux aux 0-2 ans.

La décoration du sapin, la mise en place de la salle pour le repas des aînés et la confection des sacs gourmands se feront le jeudi 24 novembre à 18h00. Les enfants de CM2 seront invités à participer dans le cadre du dispositif Petit Citoyen.

Fête du Village : la répartition des bénéfices entre les associations a eu lieu à l'occasion du débriefing le 19 octobre.

Samedi 10 septembre : Environ 70 personnes ont assisté à la marche,

Dimanche 11 septembre

Apéritif offert par la municipalité toujours bien fréquenté.

Environ 370 cartes ont été vendues (350 adultes+20 enfants) pour le repas, des ajustements seront à prévoir pour la prochaine édition en raison de l'inflation des prix, des changements de comportements (moins de débit buvette) mais le but recherché n'est pas de faire du profit, mais bien de rassembler le plus grand nombre et de rester accessible pour passer un moment de convivialité avec la population.

Au niveau des animations, une diminution de la participation est à noter aux jeux. Il faudra revoir les activités pour les enfants et faire un peu de promo à l'école.

Thé dansant, environ 85 entrées. Les participants comme les membres de la chorale ont été très contents. L'orchestre Valentino Marino a été apprécié. Pour la prochaine fois, bien s'assurer que l'intervenant est capable de facturer via chorus.

Bonne intervention de la troupe Satin Dolls Sisters qui a déambulé durant l'après-midi.

Le code couleur (blanc et rouge) permettait au public d'identifier les bénévoles et les nappes à carreaux ont donné un petit côté guinguette rétro sympa.

Garder l'idée d'un thème autour du foulard rouge pour 2023.

Un grand merci à toutes les associations qui font vivre notre village aux côtés de la municipalité.

4/ Commission cadre de vie – environnement – citoyenneté

Fleurissement :

Les fleurs ont été commandées pour une livraison prévue le 25/10. La plantation est prévue dans la foulée pour que tout soit fini pour la Toussaint

Cimetière :

Les barrières en aluminium ont été posées sous l'avent du cimetière afin de cacher les poubelles.

Chemin forestier derrière le Briay :

Suite à la pose des barrières empêchant la circulation de véhicules motorisés, une personne a déboisé à côté de ces barrières pour garder un accès « libre ». Un poteau complémentaire a dû être ajouté dans cette zone afin de garder un accès piéton uniquement à ce chemin.

Défense incendie :

. Le devis pour la pose d'un poteau incendie complémentaire dans la zone industrielle du Marais a été validé. A ce jour, la date de début des travaux n'est pas connue.

. Après concertation avec M. Offredi, il ressort la possibilité de positionner la bache incendie sur deux parcelles. Nous avons demandé à la SAUR de lancer une étude afin de définir la meilleure solution entre ces deux sites.

Décorations de Noël :

Des décors de Noël ont été commandés à la société BOISCAL. La fixation de ces figurines devra être prévue pour ne pas les voir disparaître...

De nouvelles illuminations leds seront installées Grande Rue D'Alex.

Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité

. Repas des Aînés / sacs gourmands - année 2022: modalités de participation et de prise en charge.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un repas à l'attention des « aînés » (+ de 65 ans) de la Commune est organisé une fois par an.

Après avoir exceptionnellement offert des paniers gourmands à tous en 2020 en raison du Covid, le repas a de nouveau eu lieu en 2021.

En 2022, la reconduction de cet événement est programmée le dimanche 27 novembre à midi.

Les conjoints âgés de moins de 65 ans auront la possibilité de s'inscrire à ce repas, en tant qu'accompagnant, sous réserve de s'acquitter d'une participation de trente-cinq euros (35 €). A cette fin, un titre de recettes sera établi par les services municipaux.

Les personnes de 75 ans et plus, dans l'impossibilité d'assister au repas, se verront remettre un « panier gourmand », sur inscription également, par la commission d'action sociale.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accepter le principe de l'organisation, le dimanche 27 novembre 2022, d'un repas des aînés aux conditions indiquées ci-dessus.
- de prévoir la remise d'un panier gourmand aux plus de 75 ans qui ne pourront participer à cet événement.

. Noël 2022 : action sociale en faveur des personnes handicapées.

La Commune ne disposant plus d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Madame le Maire explique que le conseil municipal est compétent en matière d'action sociale.

Ainsi, il appartient au conseil municipal de décider du maintien, en 2022, de l'attribution de bons de Noël aux personnes handicapées.

Sur le principe des années précédentes, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

. d'attribuer un bon d'achat aux personnes handicapées de la Commune, à l'occasion de Noël 2022, selon le barème suivant :

Enfants de 0 à 5 ans : bon d'achat de 30 €

Enfants de 6 à 10 ans : bon d'achat de 50 €

Enfants de 11 à 17 ans : bon d'achat de 75 €

Adultes c.à d. à partir de 18 ans : bon d'achat de 80 €

Il est précisé que les bons prendront la forme de chèques cadeaux du Pôle du Commerce du Haut-Bugey – 1 place du 11 Novembre 1943 - 01100 OYONNAX.

. Subvention exceptionnelle Chorale l'Echo du Lange :

Madame le Maire rappelle que les animations de la Fête du village du mois de septembre sont traditionnellement financées par la Commune.

L'orchestre du Thé dansant a été payé directement par la Chorale l'Echo du Lange pour un montant de 750 €.

A ce titre, et pour permettre le remboursement de ces frais, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 750 € à la chorale l'Echo du Lange.

. Commune de Lantenay : retrait du terrain de football du parc des équipements relevant de la compétence optionnelle.

Le terrain de football situé à Lantenay est un équipement relevant d'une compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». Depuis plusieurs années, aucune pratique ne s'y exerce.

Après consultation de la commune de Lantenay, il se confirme que ce terrain qui n'est plus utilisé n'a plus d'intérêt communautaire.

Considérant l'avis favorable de la commune de Lantenay ;

Considérant que ce terrain n'a plus d'intérêt communautaire, en accord avec la commune de Lantenay, il est envisagé de le sortir du parc des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 19 juillet 2022 ;

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

. d'approuver le retrait du terrain de football de Lantenay des équipements relevant de la compétence optionnelle de Haut-Bugey Agglomération « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »

. de notifier cette délibération au Président de Haut-Bugey Agglomération.

. Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'adhésion au Service de Médecine Préventive

Madame le Maire explique que la Commune a adhéré, depuis le 1^{er} mars 2013, au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain.

En raison d'une évolution réglementaire en vigueur depuis avril 2022, un nouveau projet de convention d'adhésion est proposé pour introduire notamment la notion de médecin du travail, d'équipe pluridisciplinaire, de visite d'information et de prévention et préciser les différents types de visites. Le coût par agent (titulaire ou non titulaire sur un emploi permanent) reste inchangé à 80 € par an.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de confirmer l'adhésion de la Commune de Groissiat au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain.
- de l'autoriser à signer tous documents nécessaires dans le cadre de ce dossier et notamment la convention d'adhésion d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction avec effet au 1^{er} janvier 2023.

. Décision budgétaire modificative n°3 : Budget principal :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les décisions budgétaires modificatives suivantes :

Dépenses de Fonctionnement

611	Contrat de prestations de services	+ 17 195.24 €
61524	Entretien bois et forêt	+ 3 000.00 €
6188	Autres frais divers	+ 1 000.00 €
6218	Autre personnel extérieur	+ 6 500.00 €
6236	Catalogues et imprimés	+ 3 000.00 €
62871	Rembt collectivité rattachement	+ 490.00 €
6415	Indemnité inflation	+ 700.00 €
65548	Autres contributions	+ 1 200.00 €
6574	Subventions	+ 750.00 €
6748	Autres subventions exceptionnelles	+ 1 000.00 €
	Soit un total de	+ 34 835.24 €

Recettes de Fonctionnement

7022	coupes de bois	+ 34 835.24 €
	Soit un total de	+ 34 835.24 €

Dépenses d'Investissement

2111-041-47	Terrains	- 5 000.00 €
2111-21-47	Terrains	+ 5 000.00 €
2138-14	autres constructions	+ 76.40 €
2315-14	Immo en cours install. techniques	+ 138 626.61 €
	Soit un total de	+ 138 703.01 €

Recettes d'Investissement

021	Virement du fonctionnement	+ 138 703.01 €
	Soit un total de	+ 138 703.01 €

. Astreintes pour la saison hivernale 2022 / 2023

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide que :
. la période d'astreinte de déneigement s'étendra du lundi 05 décembre 2022 au dimanche 26 février 2023.
. conformément à la réglementation en vigueur, ces astreintes seront rémunérées aux taux suivants :

Nuits autres que celles du samedi et du dimanche (de 18 heures à 8 heures)	10.75 €
Week end du vendredi soir 18 heures Au lundi 8 heures	116.20 €
Jour férié et nuit suivante (de 8 heures au lendemain 8 heures)	46.55 €
Semaine complète	159.20 €

Informations communales et communautaires

. Communales

. OAP N°4 : les jardins d'Alex : l'opération est bien engagée mais un peu ralentie par des contraintes de remaniements budgétaires liés à la conjoncture économique actuelle. La présentation de l'opération au conseil municipal aura bien lieu mais pas tout de suite.
. OAP N° 3 secteur Jobin : un promoteur réalise actuellement des études. A ce jour, aucun dossier d'urbanisme n'a été déposé.

. Communautaires

. Raccordement des eaux usées de Martignat à la STEP de Groissiat : le projet est toujours d'actualité et nous espérons que les travaux seront commencés d'ici à fin 2023. Il est rappelé que le tracé de ces travaux impacte fortement le secteur de la rue Jobin, dont nous devons, par conséquent, décaler la réhabilitation.
. Présidence de Haut Bugey Agglomération : l'élection du nouveau président a bien eu lieu, rendant nécessaires des réajustements avant de pouvoir procéder à l'élection des vice-présidents. Le nouvel exécutif est désormais en place. Les dossiers devraient pouvoir reprendre leur cours.

Questions diverses

. Prochaines commissions :

- Finances – Affaires juridiques – Informatique : mardi 22 novembre à 18h30.
- Travaux – Forêt : mardi 29 novembre à 18h30..
- Affaires scolaires - vie associative – culturelle – sociale : jeudi 24 novembre à 18h30.
- Cadre de vie – Environnement – Citoyenneté : mercredi 30 novembre à 18h30.

. Prochaine réunion de conseil municipal : jeudi 08 décembre 2022 à 19h00.

. cérémonie des vœux : samedi 07 janvier 2023 à 11h30.

La séance est levée à 21h00

**Le secrétaire de séance
Evelyne MORAND**

